
De: < > @hotmail.com>
Envoyé: mercredi 10 avril 2024 13:31
À: Emilie Seminckx
Objet: RE: RAPPEL: Renseignements syndic Rue François Vander Elst 63, Woluwe-Saint-Pierre
Pièces jointes: vander elst décompte 2022 2023.xlsx; vander elst FACTURES 2022 2023.pdf; vander elst CLIENTS 2022 2023.pdf; vander elst décompte 2022 2023.pdf; PV AG 2019 Vander Elst.pdf; PV AG 13 07 2022 mandat syndic.pdf

Madame,

Veillez trouver, ci-dessous, les réponses aux questions posées.

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE, troisième division

Dans un immeuble à appartements multiples sis Rue François Vander Elst numéro 63, sur un terrain, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent section D, numéro 0366D4P0002,

Un appartement au deuxième étage, contenant :

a) En propriété privative et exclusive

hall, living, cuisine, deux chambres une salle de bains, un wc séparé et une terrasse arrière

Aux sous-sols la cave numéro 2.

Le garage numéro 2 sis aux sous-sols

b) En copropriété et indivision forcée :

Les 340 millièmes des parties communes dont le terrain.

Revenu cadastral non indexé : mille nonante-huit euros (1.098,00 €).

Actuellement propriété de :

Conformément à l'article 3.94 du Code civil, je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir les informations et documents suivants :

§ 1.

1. le montant du fonds de roulement 1190 euros et du/des fonds de réserve, il n'y en a pas
2. le montant des arriérés éventuels dus par le cédant en ce compris les frais de récupération judiciaire ou extrajudiciaire ainsi que les frais de transmission des informations requises et transmises par le syndic ; Néant
3. la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée avant la date certaine du transfert de propriété ; Néant
4. le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu ; Néant
5. les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges de deux dernières années ; en annexes, pas d'assemblée durant la période covid, 2020 et 2021
6. une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires. en annexes

§ 2.

1. le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date ; Néant
2. les appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de la propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ; Néant

3. les frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ; **Néant**
4. les dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés antérieurement à la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date. **Néant**

Si vous avez déjà transmis les informations et documents visés au § 1er (lors d'une demande en vue de la rédaction du compromis de vente), je vous prie de me le signaler. Dans ce cas, vous pourriez limiter la présente demande aux documents et informations visés au § 2 et à l'actualisation des informations visées au § 1er.

Je vous saurai gré de me transmettre ces informations **dès que possible**.

Je vous remercie de ventiler l'arriéré éventuellement dû par le vendeur pour préciser le montant qui sera couvert par le privilège de l'Association des Copropriétaires, savoir les charges de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

Pourriez-vous également me faire savoir si, à compter du 1er mai 2001, des travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure ont été effectués dans les parties communes ? Le cas échéant, je vous prie de me communiquer s'il a été fait usage de la possibilité prévue par l'article 49bis de l'AR du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles, à savoir si les tâches et obligations des copropriétaires portant sur la partie du dossier d'intervention ultérieure relative aux parties communes, ont été confiées au syndic. **Néant**

Voudriez-vous également avoir la bonne obligeance de me faire savoir s'il existe dans l'immeuble vendu une citerne à mazout et dans l'affirmative me préciser :

1. s'il s'agit d'une citerne de surface ; **Néant gaz**
2. s'il s'agit d'une citerne souterraine ; **Néant**
3. le contenu de celle-ci ;
4. me fournir l'attestation confirmant que la citerne répond aux normes actuellement en vigueur ;
5. s'il s'agit d'une citerne de + de 3.000 L, me fournir la déclaration d'établissement de classe 3.

Enfin, puis-je vous demander de bien vouloir me fournir, le cas échéant, copie du certificat de performance énergétique partiel relatif à l'immeuble ? **Je ne le possède pas.**

Voudriez-vous enfin me communiquer le numéro d'entreprise de l'association des copropriétaires ? [0836.580.062](tel:0836.580.062)

Bien à vous.

Marlier Véronique

IMPORTANT: Ce message et son (ses) éventuel(les) annexe(s) sont destinés au(x) destinataire(s) indiqué(s) et sont strictement confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, nous vous serions reconnaissants de le renvoyer à son expéditeur, de n'en garder aucune copie et de l'effacer de votre système informatique. Une prise de connaissance non autorisée, une copie ou une divulgation à d'autres personnes de ce message est formellement interdite.

De : Emilie Seminckx <emilie.seminckx@not-dupont.be>

Envoyé : jeudi 4 avril 2024 12:13

À : r

Objet : RAPPEL: Renseignements syndic Rue François Vander Elst 63, Woluwe-Saint-Pierre

Chère Madame,

Aimable rappel.

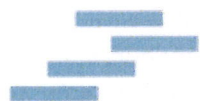
Pourriez-vous donner suite à mon mail ci-dessous et me faire parvenir une copie des actes de base et actes de bas modificatif éventuels ?

Je vous en remercie.

Bien cordialement,

Pour les Notaires - Voor de Notarissen,
Emilie SEMINCKX

Master en Droit et en Notariat – Master in de Rechten en het Notariaat



ETUDE NOTARIALE

service d'ombudsman agréé : www.ambudsnotaire.be
erkende ombudsdienst : www.ambudsnotaris.be

Corinne Dupont & Hélène Desenfans

Notaires associées
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1
1000 Bruxelles
T +32 (0)2 217 52 57
F +32 (0)2 217 47 58

L'étude travaille à bureaux fermés les mercredis et vendredis après-midis.

De : Emilie Seminckx

Envoyé : vendredi 2 février 2024 18:21

À :

Objet : Renseignements syndic Rue François Vander Elst 63, Woluwe-Saint-Pierre

Chère Madame,

Je suis chargé de recevoir l'acte authentique de vente du bien suivant :

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE, troisième division

Dans un immeuble à appartements multiples sis Rue François Vander Elst numéro 63, sur un terrain, cadastré suivant extrait de matrice cadastrale récent section D, numéro 0366D4P0002,

Un **appartement** au deuxième étage, contenant :

a) En propriété privative et exclusive

hall, living, cuisine, deux chambres une salle de bains, un wc séparé et une terrasse arrière

Aux sous-sols la **cave** numéro 2.

Le **garage** numéro 2 sis aux sous-sols

b) En copropriété et indivision forcée :

Les 340 millièmes des parties communes dont le terrain.

Revenu cadastral non indexé : mille nonante-huit euros (1.098,00 €).

Actuellement propriété de :

Conformément à l'article 3.94 du Code civil, je vous saurai gré de bien vouloir me faire parvenir les informations et documents suivants :

§ 1.

1. le montant du fonds de roulement et du/des fonds de réserve ;
2. le montant des arriérés éventuels dus par le cédant en ce compris les frais de récupération judiciaire ou extrajudiciaire ainsi que les frais de transmission des informations requises et transmises par le syndic ;

3. la situation des appels de fonds, destinés au fonds de réserve et décidés par l'assemblée avant la date certaine du transfert de propriété ;
4. le cas échéant, le relevé des procédures judiciaires en cours relatives à la copropriété et des montants en jeu ;
5. les procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques des charges de deux dernières années ;
6. une copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires.

§ 2.

1. le montant des dépenses de conservation, d'entretien, de réparation et de réfection décidées par l'assemblée générale ou le syndic avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé postérieurement à cette date ;
2. les appels de fonds approuvés par l'assemblée générale des copropriétaires avant la date certaine du transfert de la propriété et le coût des travaux urgents dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;
3. les frais liés à l'acquisition de parties communes, décidés par l'assemblée générale avant la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date ;
4. les dettes certaines dues par l'association des copropriétaires à la suite de litiges nés antérieurement à la date certaine du transfert de la propriété, mais dont le paiement est demandé par le syndic postérieurement à cette date.

Si vous avez déjà transmis les informations et documents visés au § 1er (lors d'une demande en vue de la rédaction du compromis de vente), je vous prie de me le signaler. Dans ce cas, vous pourriez limiter la présente demande aux documents et informations visés au § 2 et à l'actualisation des informations visées au § 1er.

Je vous saurai gré de me transmettre ces informations dès que possible.

Je vous remercie de ventiler l'arriéré éventuellement dû par le vendeur pour préciser le montant qui sera couvert par le privilège de l'Association des Copropriétaires, savoir les charges de l'exercice en cours et de l'exercice précédent.

Pourriez-vous également me faire savoir si, à compter du 1er mai 2001, des travaux nécessitant la rédaction d'un dossier d'intervention ultérieure ont été effectués dans les parties communes? Le cas échéant, je vous prie de me communiquer s'il a été fait usage de la possibilité prévue par l'article 49bis de l'AR du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles, à savoir si les tâches et obligations des copropriétaires portant sur la partie du dossier d'intervention ultérieure relative aux parties communes, ont été confiées au syndic.

Voudriez-vous également avoir la bonne obligeance de me faire savoir s'il existe dans l'immeuble vendu une citerne à mazout et dans l'affirmative me préciser :

- a. s'il s'agit d'une citerne de surface ;
- b. s'il s'agit d'une citerne souterraine ;
- c. le contenu de celle-ci ;
- d. me fournir l'attestation confirmant que la citerne répond aux normes actuellement en vigueur ;
- e. s'il s'agit d'une citerne de + de 3.000 L, me fournir la déclaration d'établissement de classe 3.

Enfin, puis-je vous demander de bien vouloir me fournir, le cas échéant, copie du certificat de performance énergétique partiel relatif à l'immeuble ?

Voudriez-vous enfin me communiquer le numéro d'entreprise de l'association des copropriétaires ?

Je vous remercie de votre collaboration.

Veillez agréer, chère Madame, l'expression de mes sincères salutations.

Bien cordialement,

Pour les Notaires - Voor de Notarissen,
Emilie SEMINCKX

Master en Droit et en Notariat – Master in de Rechten en het Notariaat



ETUDE NOTARIALE

service d'ombudsman agréé : www.ambudsnotaire.be
erkende ombudsdienst : www.ambudsnotaris.be

Corinne Dupont & Hélène Desenfans

Notaires associées
Rue du Fossé-aux-Loups 38/1
1000 Bruxelles
T +32 (0)2 217 52 57
F +32 (0)2 217 47 58

L'étude travaille à bureaux fermés les mercredis et vendredis après-midis.

Résidence Vander Elst**Listing factures du 01/09/22 au 31/08/23**

		<u>FRAIS GENERAUX</u>	
OD	16-10-22	ampoules	32,61
OD	07-11-22	réparation toiture avant	45
OD	31-08-23	crédit bilan serrurie + bse	-104,5
FORTIS	31-08-23	frais banque	46,82
			<u>19,93</u>
AG INSURANCE	12-03-22	<u>ASSURANCE IMMEUBLE</u> assurance immeuble	<u>759,36</u>
			<u>759,36</u>
		<u>GAZ+EAU PRIVATIVE+ELECTRICITE</u>	
ENGIE	15-09-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	16-10-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	16-11-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-12-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-01-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-02-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-03-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	17-04-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-05-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-06-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	24-07-23	décompte	190,89
ENGIE	16-08-23	facture intermédiaire	298,78
SENEC	19-08-23	entretien chaudière	211,76
ISTA	21-11-23	frais relevés + décompte individuel	545,29
OD	31-08-23	transfert electricité chaufferie	261,00
OD	31-08-23	eau	770,83
			<u>5606,35</u>
		<u>ELECTRICITE COMMUN</u>	
ENGIE	26-09-22	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-10-22	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	01-12-22	facture intermédiaire	26,29

ENGINE	26-12-22	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	26-01-23	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	26-02-23	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	26-03-23	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	26-04-23	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	06-05-23	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	26-06-23	facture intermédiaire	26,29
ENGINE	26-07-23	décompte	36,78
ENGINE	27-08-23	facture intermédiaire	26,58
OD	31-08-23	crédit via décompte chauffage	-261,00
			<u>65,26</u>

SYNDIC

SYNDIC	01-09-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-10-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	02-11-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-12-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	16-12-22	frais administratifs	50,00
SYNDIC	02-01-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-02-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-03-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-04-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	02-05-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-06-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-07-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-08-23	honoraires mensuels	85,92
			<u>1081,04</u>

EAU

VIVAQUA	02-01-23	acompte	272,00
VIVAQUA	09-05-23	acompte	272,00
VIVAQUA	27-08-23	décompte	226,83
OD	31-08-23	crédit via décompte chauffage	-770,83
			<u>0,00</u>

Charges au 31/08/20

7531,94

FRAIS PRIVATIFS

décompte 2022

31-08-23

-211,82

-211,82

7320,12

provisions 2022 - 2023

31-08-23

-5680,00

-5680,00

1640,12

Résidence Vander Elst

Listing factures du 01/09/22 au 31/08/23

		<u>FRAIS GENERAUX</u>	
OD	16-10-22	ampoules	32,61
OD	07-11-22	réparation toiture avant	45
OD	31-08-23	crédit bilan serrurie + bse	-104,5
FORTIS	31-08-23	frais banque	46,82
			<u>19,93</u>
AG INSURANCE	12-03-22	<u>ASSURANCE IMMEUBLE</u>	759,36
		assurance immeuble	<u>759,36</u>
		<u>GAZ+EAU PRIVATIVE+ELECTRICITE</u>	
ENGIE	15-09-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	16-10-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	16-11-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-12-22	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-01-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-02-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-03-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	17-04-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-05-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	15-06-23	facture intermédiaire	332,78
ENGIE	24-07-23	décompte	190,89
ENGIE	16-08-23	facture intermédiaire	298,78
SENEC	19-08-23	entretien chaudière	211,76
ISTA	21-11-23	frais relevés + décompte individuel	545,29
OD	31-08-23	transfert électricité chaufferie	261,00
OD	31-08-23	eau	770,83
			<u>5606,35</u>
		<u>ELECTRICITE COMMUN</u>	
ENGIE	26-09-22	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-10-22	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	01-12-22	facture intermédiaire	26,29

ENGIE	26-12-22	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-01-23	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-02-23	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-03-23	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-04-23	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	06-05-23	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-06-23	facture intermédiaire	26,29
ENGIE	26-07-23	décompte	36,78
ENGIE	27-08-23	facture intermédiaire	26,58
OD	31-08-23	crédit via décompte chauffage	-261,00
			65,26

<u>SYNDIC</u>			
SYNDIC	01-09-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-10-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	02-11-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-12-22	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	16-12-22	frais administratifs	50,00
SYNDIC	02-01-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-02-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-03-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-04-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	02-05-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-06-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-07-23	honoraires mensuels	85,92
SYNDIC	01-08-23	honoraires mensuels	85,92
			1081,04

<u>EAU</u>			
VIVAQUA	02-01-23	acompte	272,00
VIVAQUA	09-05-23	acompte	272,00
VIVAQUA	27-08-23	décompte	226,83
OD	31-08-23	crédit via décompte chauffage	-770,83
			0,00

Charges au 31/08/20

7531,94

FRAIS PRIVATIFS

-211,82

31-08-23

-211,82

7320,12

-5680,00

31-08-23

provisions 2022 - 2023

-5680,00

1640,12

Vander Elst

SITUATION CLIENTS 09/2022-08/2023

	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL
	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	TOTAL
	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	170	2040
	148,74		297,48		148,74	352,6	148,74	148,74	148,74	148,74	148,74	148,74	1840
	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	150	1800
TOTAL													5680,00

SITUATION CLIENTS 31/08/22

	décpt 22	crédits	TOTAL
	270,88	270,88	0,00
	203,86	415,68	-211,82
	-789,98	-789,98	0,00
	968,84	968,84	0,00
TOTAL	653,60	-103,42	-211,82

Résidence Vande Elst

Décompte 01/09/22 au 31/08/23

	quot.	frais gén.	assurance	gaz+eau+elec	elec comm	syndic	divers	provisions	total
	340	6,78	258,18	1084,83	22,19	367,55	0,00	-2040,00	-300,47
	340	6,78	258,18	1694,00	22,19	367,55	-211,82	-1840,00	296,88
	320	6,38	243,00	2827,56	20,88	345,93	0,00	-1800,00	1643,75
TOTAL	1000	19,93	759,36	5606,39	65,26	1081,04	-211,82	-5680,00	1640,16
TOTAL factures		19,93	759,36	5606,35	65,26	1081,04	-211,82	-5680,00	1640,12

Pouvez-vous verser cette somme sur le compte de l'immeuble pour le 15/01/2024

MARLIER Véronique
Rue des Déportés 18
7850 Enghien
n°agrégation : 105113
tel. + fax : 02/395-50-65
gsm : 0478/40-08-07
marlierveronique@hotmail.com

Enghien, le 25 mars 2019

**Assemblée Générale du mercredi 17 avril 2019 à 14 heures de la Résidence
« Vander Elst » chez Monsieur Modave, avenue Urban 180 à 1150
Bruxelles.**

Ordre du jour :

1) Vérification des présences et du Quorum

	Propriétaires	Q.	Présence
	MODAVE : PRESIDENT	340	Présent
	LHOEST	340	Présent
	PEETROONS/PLANCHE : SECRETAIRE	320	Présents
	TOTAL	1000	1000

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut-être valablement tenue.

2) Approbation des comptes jusqu'à 2018. Quitus au syndic. Accès à la comptabilité de 2018.

Madame Marlier, le syndic, explique le problème du sinistre dans la cuisine et sur le pourtour de l'appartement. 2000€ ont déjà été mis dans les comptes. Les 500€ restant seront à mettre dans les comptes en 2018/2019.

Mr Lhoest paiera ses charges en 12x et le remboursement de Mr et Mme Peetroons-Planche se fera au fur et à mesure en fonction de l'état du compte de l'immeuble.

	Propriétaires	Q.	Approbation	Quitus au syndic
	MODAVE	340	Oui	Oui
	LHOEST	340	Oui	Oui
	PEETROONS/PLANCHE	320	Oui	Oui
	TOTAL	1000	1000	1000

Les comptes jusqu'au 31/08/2019 sont approuvés à l'unanimité.

3) Provision pour charges 2019

Les charges actuelles payées sont maintenues.

	Propriétaires	Q.	Provisions charges
	MODAVE	340	160 Oui
	LHOEST	340	150 Oui
	PEETROONS/PLANCHE	320	150 Oui
	TOTAL	1000	1000

4) Budgétisation fonds de réserve 2019

Il sera pris 500€ du fond de roulement pour créer le fond de réserve. Le nouveau fonds de roulement est de 3000€ le fonds de réserve de 533€.

	Propriétaires	Q.	Constitution fonds de réserve : min 5% de 10645= 533€
	MODAVE	340	Oui
	LHOEST	340	Oui
	PEETROONS/PLANCHE	320	Oui
	TOTAL	1000	1000

5) Décharge au syndic, Marlier Véronique, pour sa mission, décharge et le mandat du syndic.

	Propriétaires	Q.	Décharge	Nomination pour 3 ans Marlier V.
	MODAVE	340	Oui	Oui
	LHOEST	340	Oui	Oui
	PEETROONS/PLANCHE	320	Oui	Oui
	TOTAL	1000	1000	1000

La décharge au syndic est approuvée à l'unanimité et le mandat du syndic est reconduit pour 3 ans.

6) Entretien de l'immeuble

Mme Marlier téléphonera à Mme Figeras afin de se renseigner si elle peut encore nettoyer jusqu'au 3^{ème} étage. Apparemment, le 3^{ème} étage ne serait pas ou peu nettoyé.

	Propriétaires	Q.	Changement nettoyeuse
	MODAVE	340	Non
	LHOEST	340	Non
	PEETROONS/PLANCHE	320	Non
	TOTAL	1000	1000

7) Travaux toiture

Le syndic donne les informations ce qui a été fait au niveau du toit. Le dessus de la cuisine de l'appartement a été refait, ainsi que tout le pourtour de la toiture le long de l'immeuble.

8) Sinistre chez Mme Peetroons en provenance de la toiture

- 1800€ de travaux pour la cuisine dont on attend la couverture par l'assurance.
- 700€ pour le pourtour aux frais de la copropriété.

	Propriétaires	Q.	Remboursement sinistre
	MODAVE	340	oui
	LHOEST	340	oui
	PEETROONS/PLANCHE	320	oui
	TOTAL	1000	1000

Tous les points ayant été traités, l'assemblée est levée.

Copropriétaires



Syndic



Mod
président.

MARLIER Véronique
Rue des Déportés 18
7850 Enghien
n°agrégation : 105113
tel. + fax : 02/395-50-65
gsm : 0478/40-08-07
marlierveronique@hotmail.com

Enghien, le 13 juillet 2022

Assemblée Générale du mercredi 13 JUILLET 2022 à 14 heures de la Résidence « Vander Elst » chez Monsieur Modave, avenue Orban 180 à 1150 Bruxelles.

Ordre du jour :

1) Vérification des présences et du Quorum

	Propriétaires	Q.	Présence
	Mme MODAVE : PRESIDENT	340	oui
	LHOEST	340	oui représentée par
	MME POLUS <i>Secrétaire</i>	320	oui <i>Plat de Willems</i>
	TOTAL	1000	1000

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut-être valablement tenue.

2) Mandat du syndic.

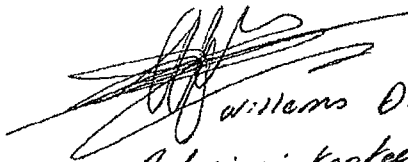
	Propriétaires	Q.	Nomination pour 3 ans Marlier V.
	MODAVE	340	oui
	LHOEST	340	oui
	PEETROONS/PLANCHE	320	oui

	TOTAL	1000	1000
--	-------	------	------

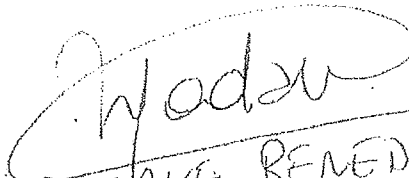
La décharge au syndic est approuvée à l'unanimité et le mandat du syndic est reconduit pour 3 ans.

Copropriétaires

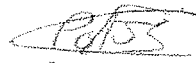
Syndic


 Willem Dominique
 Administrateur des biens
 M. de la Vallée




 DODAVE BENEDICTE

Par accord, on reconduit le mandat du syndic.
 Il a été convenu qu'une seconde AS serait pluri-inscrite en 2022
 entre autre pour la validation des comptes.


 Caroline Felix